

## Compte rendu de séance Séance du 4 Avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le 4 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur LOCHON Martial Maire

**Présents :** M. LOCHON Martial, Maire, Mmes : CHAUVEAU Estelle, CORDONNIER Virginie, DELPEUX Maryvonne, MOREAU Nathalie, MURY Danièle, ZDEBSKI Patricia, Ms : AUTIN Jean Michel, BENOIST Laurent, DESVEAUX Luc, GOIRAND Jean-Luc, HENRIETTE Rodolphe, LAGOUTTE Christian, MASSOT Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme AUGROS Marie-Claude à M. MASSOT Eric, M. MAILLOT Yoland à M. LOCHON Martial

Absent(s) : M. SABATHIER Jérôme

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2016 est approuvé puis il est passé à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Rapport 2016 Eau potable
- Rapport 2016 Assainissement
- Budget Eau et Assainissement 2017 :
  - compte administratif
  - compte de gestion
  - Tarifs eau-assainissement
  - Budget 2017
- Budget Principal 2017 :
  - compte administratif
  - compte de gestion
  - vote Subventions
  - vote des taux TFB, TFNB, TH
  - Budget 2017
- Choix Maîtrise d'Œuvre pour les travaux Rue de Chartres et Rue de la Tuilerie
- Vente Tondeuse d'occasion
- Planning des Elections
- Questions diverses
- Tour de Table

Le Conseil Municipal passe désormais à 17 car Madame Leterrier Katy a donné sa démission en date du 4 avril 2017.

### **I. RAPPORT 2016 EAU POTABLE**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

## **V. RAPPORT 2016 ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)). Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

## **IX. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2017**

### **1. COMPTE ADMINISTRATIF EAU – ASSAINISSEMENT 2016**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur LOCHON Martial, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, sous la présidence de Madame MURY Danièle, Doyenne du Conseil Municipal,

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif 2016 du Budget Eau et Assainissement Comptabilité M49 telle que résumée dans le tableau joint à la présente délibération,

Constata aussi pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec indication du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau récapitulatif

### **2. COMPTE DE GESTION EAU- ASSAINISSEMENT 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Compte Administratif dressé par Monsieur LOCHON Martial, Maire, et présenté par Madame MURY Danièle, Doyenne de l'Assemblée,

Après avoir constaté que ce document comptable était en tout point conforme au Compte de Gestion 2016 dressé par Madame BOURBAO Christine, Receveur municipal,

DECIDE d'approuver le Compte de Gestion 2016 dressé Madame BOURBAO Christine

DONNE délégation de signature à Monsieur LOCHON Martial, Maire, pour signer le Compte de Gestion 2016, dressé pour la comptabilité du Budget Eau et Assainissement, Comptabilité M49.

### **3. TARIFS EAU – ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver les prix de l'eau et de la redevance assainissement et restent inchangés pour l'année 2017 soit :

- redevance assainissement : 1.24 € HT le m3
- prix de l'eau : 1.32 HT le m3
- participation raccordement eaux usées (pluvial + assainissement) : 1 800 €

#### **4. BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT 2017**

Monsieur LOCHON, Maire, présente aux Conseillers Municipaux le Budget 2017 ; compte tenu de l'équivalence des chiffres des sommes portées en Investissement et Fonctionnement sur chaque article, entre le compte de Gestion 2016 dressé par le Receveur Municipal et le Compte Administratif 2016 approuvé précédemment :

|   |  |
|---|--|
| - Dépenses d'Investissement 2016 :      | 58 923.78 €  |
| - Recettes d'Investissement 2016 :      | 23 717.89 €  |
| - Déficit Reporté Investissement 2015 : | 5 522.89 €   |
| - soit un résultat de clôture 2016 :    | - 35 205.89 €  |
| <br>                                    |  |
| - Dépenses de Fonctionnement 2016 :     | 146 731.04 €   |
| - Recettes de Fonctionnement 2016 :     | 365 887.14 €   |
| - Excédent Reporté Fonctionnement 2015: | 162 246.08 €   |
| - soit un résultat de clôture 2016:     | 219 156.10 €   |
| <br>                                    |  |
| - de reporter au D001 :                 | 35 205.89 €  |
| - de reporter au R002 :                 | 183 950.21 €   |
| - affecter au 1068 :                    | 35 205.89 €, pour équilibrer des dépenses d'investissement |

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

#### **IV. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2017**

##### **1. COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2016**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2016 dressé par monsieur LOCHON Martial, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, sous la présidence de madame MURY Danièle, doyenne de l'assemblée.

Lui donne acte de la présentation du compte administratif 2016 du budget M14 de la commune de BAILLEAU LE PIN telle que résumée dans le tableau joint à la présente délibération,

Constate aussi que pour la comptabilité, les identités de valeurs avec indication du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau récapitulatif

##### **2. COMPTE DE GESTION COMMUNE 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Compte Administratif De la Commune de BAILLEAU LE PIN dressé par Monsieur LOCHON Martial, Maire, et présenté par Madame MURY Danièle, Doyenne de l'Assemblée,

Après avoir constaté que ce document comptable était en tout point conforme au Compte de Gestion 2016 dressé par Madame BOURBAO Christine, Receveur Municipal,

DECIDE d'approuver le Compte de Gestion 2016 dressé par Madame BOURBAO Christine

DONNE délégation de signature à Monsieur LOCHON Martial, Maire, pour signer le Compte de Gestion 2016, dressé pour la comptabilité du Budget de la COMMUNE DE BAILLEAU LE PIN, Comptabilité M14.

##### **3. VOTE DES SUBVENTIONS 2017**

| <b>ASSOCIATIONS</b> | <b>SUBVENTIONS 2017</b> |
|---------------------|-------------------------|
| ACB FOOTBALL        | 2 000                   |
| ACB JUDO            | 1 000                   |
| TENNIS DE TABLE     | 1 000                   |
| HARMONIE            | 1 050                   |
| ECOLE DE MUSIQUE    | 1 250                   |
| DANSE ARABESQUE     | 600                     |
| COMITE DES FETES    | 430                     |
| MAJORETTES          | 500                     |
| FNACA               | 105                     |
| AIDE A DOMICILE     | 1 300                   |
| CLUB 3ème AGE       | 110                     |
| SPA                 | 80                      |

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS | 170           |
| BADMINTON                    | 200           |
| LES 20 FACES DU JEU          | 100           |
| THEATRE "FOKS PERCYES"       | 200           |
| TAEKWENDO                    | 500           |
| LE BERCEAU                   | 150           |
|                              | <b>10 745</b> |

Le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention) décide que soient versées aux Associations les subventions ci-dessus pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal vote une subvention exceptionnelle pour l'association de Taekwendo de 844.00 € afin de leur permettre de faire l'acquisition de matériel d'entraînement sur les tatamis.

#### **4. VOTE DES TAUX TFB, TFNB, TH (taxes locales)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les taxes locales soient reconduites au même taux que celui appliqué en 2016 soit :

Taxe habitation : 9.91 %  
 Taxe foncière (bâti) : 19.56%  
 Taxe foncière (non bâti) : 32.70%

Le produit attendu s'élève à 388 641 € pour l'année 2017.

#### **5. BUDGET COMMUNE 2017**

Monsieur LOCHON, Maire, présente aux Conseillers Municipaux le Budget 2017 ; compte tenu de l'équivalence des chiffres des sommes portées en Investissement et Fonctionnement sur chaque article, entre le compte de Gestion 2016 dressé par le Receveur Municipal et le Compte Administratif 2016 approuvé précédemment :

- Dépenses d'Investissement 2016 : 419 498.12 €  
 - Recettes d'Investissement 2016 : 228 985.16 €  
 - Déficit Reporté Investissement 2015 : -77 382.65 €  
 - soit un résultat de clôture 2016 : -190 512.96 €

- Dépenses de Fonctionnement 2016 : 650 496.57 €  
 - Recettes de Fonctionnement 2016 : 1 075 617.49 €  
 - Excédent Reporté Fonctionnement 2015: 324 306.85 €  
 - soit un résultat de clôture 2016: 425 120.92 €

- de reporter au D001 : 190 512.96 €  
 - de reporter au R002 : 234607.96 €  
 - affecter au 1068 : 190 512.96 €, pour équilibrer des dépenses d'investissement prévues

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

#### **V. CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX RUE DE CHARTRES ET RUE DE LA TUILERIE**

Monsieur LOCHON présente aux membres du Conseil Municipal deux devis concernant le choix de la maîtrise d'œuvre pour la rue de Chartres et deux devis pour la rue de la Tuilerie.

Deux entreprises ont répondu pour la rue de Chartres:

L'entreprise SODEREF pour 13 585.00 € HT  
 L'entreprise EMPEREUR pour 16 332.30 € HT

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de retenir l'entreprise SODEREF.

Deux entreprises ont répondu pour la rue de la Tuilerie:

L'entreprise SODEREF pour 14 150.00 € HT  
 L'entreprise EMPEREUR pour 17 077.50 € HT

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de retenir l'entreprise SODEREF.

#### **VI. VENTE DE TONDEUSE D'OCCASION**

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à vendre la tondeuse d'occasion d'une valeur de 1 000.00 € et remercie Monsieur DESVEAUX pour son implication.

#### **VII. ELECTIONS**

Monsieur LOCHON informe les membres du Conseil Municipal que les bureaux de vote pour les élections présidentielles sont désormais ouverts de 8h à 19 h.  
Les tours de garde pour les élections présidentielles du 23 Avril et 8 mai 2017 sont arrêtés.

#### **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

Points travaux :

- Pour la Médiathèque, la BDEL donne 1€/habitant et un forfait de 300€ pour la maintenance du système.

Une demande de financement pour le matériel informatique a été demandée auprès de la DRAC  
Monsieur LOCHON va se rapprocher de la Communauté de Communes qui a la compétence, et voir comment va pouvoir se mettre en place avec la participation des salariés de la médiathèque d'Illiers-Combray et les bénévoles.

Un aide de 1 000 € est possible pour l'acquisition d'un fonds documentaire.

- Pour la Station : Nous sommes dans l'attente du retour du Permis de construire.

- Pour le lotissement Nexity envisage de commencer les travaux d'ici un mois et demi.

- Une consultation est lancée pour le relevé des sépultures.

- Pour le remembrement un point sur les chemins est à faire avant la commission du 24 avril 2017.

#### **IX. TOUR DE TABLE**

Madame MURY et Monsieur MASSOT donnent un compte rendu de la réunion avec le SICTOM BBI Dangeau :

- Les taux 2016 sont maintenus.

- Le BBI a provisionné 156 000 €, plus les frais d'avocats, plus les pénalités en vue du litige avec la Com/Com.

- Une opération pneu a été faite et sera sûrement reconduite du fait de son succès

- L'intervention dans les écoles avec Pauline du SICTOM sur la gestion des déchets s'est bien déroulée et est appréciée.

- En Juin, un contrôle des déchets aura lieu.

Monsieur Benoist informe qu'il y a des nids de poule rue du Chatelet à Pommeray. Monsieur DESVEAUX lui dit que la Commune va effectuer les réparations, mais actuellement c'est difficile de tout mettre en œuvre pour les employés communaux car ils ne sont que deux.

Séance levée à: 23:30

En mairie, le 02/05/2017  
Le Maire  
Martial LOCHON